



Je pense être victime d'un chauffagiste incompétent que faire ?

Par **armsterisme**, le 19/06/2009 à 15:38

Bonjour,
(c'est rigolo le bonjour pas défaut)

Donc,
Je viens de faire appel à un chauffagiste pour un problème d'eau chaude avec une chaudière à ventouse production directe. Depuis quelques jours l'eau ne chauffait que lorsqu'on tirait un filet d'eau.

Un premier devis lors de l'entretien de la chaudière nous a été fait pour stipuler des pièces à changer. Le prix étant ce qu'il était nous sommes passés par une autre entreprise qui paraissait faire des prix plus attractifs concernant les pièces et la main d'œuvre.

J'ai vite déchanté ! premier passage lundi 15 juin devis et effectivement les pièces définies par la première entreprise sont bien celles à changer.

2ème passage jeudi 18 pour la pose des pièces commandées. Là commence le cauchemar. À chaque pièce changée une autre semblait rendre l'âme !

Au dire du chauffagiste en fin de journée après 4h d'intervention. C'est la sonde qui aurait lâché. ("mais ça arrive c'est fragile ces petites bêtes là")

Repassage de la personne ce jour. Pour changer cette fameuse sonde...
("c'est sûr ça va marcher")

et à midi après 2h30 d'intervention "c'est la platine qui a lâché monsieur" j'ai eu la maison mère de la chaudière c'est sûr !! mais c'est 260€ en plus.

N'en pouvant plus j'ai arrêté le "contrat" avec le chauffagiste, payé les pièces et renvoyé cette personne. (prix 350€ payé par chèque)

Entre temps j'ai appelé un autre chauffagiste qui est arrivé chez moi à 13h50 et reparti à 14h30 en changeant une seule et unique pièce (une sonde mais différente de celle changée précédemment) Prix de l'intervention 101€ Pièce et main d'œuvre. Ce qui aurait selon le dernier chauffagiste suffi à résoudre notre problème depuis le début. Mais laisse le bénéfice du doute sur les pièces changées.

Ma question est la suivante.

Existe-t-il un recours vis à vis de ce chauffagiste que j'estime Incompétent et qui n'a pas su me conseiller concernant les réparations. (par recours j'entends assurances ou autre)

Merci de votre attention et de vos futures réponses

Stéphane

Par **speedtoto**, le **23/06/2009** à **14:25**

Non, pas au niveau assurance.

Tant qu'il n'y a aucun dommage, aucune garantie n'est susceptible de jouer. Ensuite, il ne s'agit pas d'une défaillance des pièces installées et payées, mais d'une erreur de diagnostique (mauvaise pièce) aucun recours contre le fabricant de la pièce n'est possible. Y'a donc pas grand chose à faire...

Par **armsterisme**, le **30/06/2009** à **16:17**

merci beaucoup pour votre réponse...

Nous avons considéré que dans le doute peut être que nos pièces étaient effectivement à changer. Que la dépense était nécessaire, donc !

Nous essayons maintenant d'oublier ce fâcheux incident plus embêtant que handicapant !

Par **lala60**, le **16/06/2016** à **11:12**

bonjour mon locataire est tombé en panne de chaudière, nous avons donc fait appel à la société qui nous a fait un contrat de maintenance pour cette chaudière. Les techniciens sont venus à plusieurs reprises pendant 3 semaines la première fois ils ont dit trouver la panne et mon fait signer 1 devis pour les frais sauf que 3 jours après la chaudière ne fonctionnait toujours pas mes locataires sont restés plus de 3 semaines sans chauffage ni eau chaude à chaque visite des techniciens,

la chaudière repartait 2 heures puis s'arrêtait. j'ai donc dû être contraint à faire appel à une société la panne a été trouvée j'ai dû régler la facture à ce jour la première société me réclame de payer le 1 devis est-ce que j'ai un recours ou pas. En vous remerciant d'avance.

Par **morobar**, le **16/06/2016** à **11:26**

Bjr,

Oui selon la théorie de l'obligation de résultat qui pèse sur chaque entreprise consultée.

Voir ici pour de plus amples renseignements.

<http://www.murielle-cahen.com/publications/obligation.asp>

Par **nicolas cibiste**, le **04/10/2017** à **11:42**

Bonjour,

Il est important de faire faire des devis en été. Pourquoi en été ? En hiver une chaudière + radiateurs + cheminée doivent fonctionner (à cause du risque de gel, les pièces gelées peuvent casser).

Par **nicolas cibiste**, le **04/10/2017** à **11:46**

Clients, merci de me faire part de vos expérience au : 06.19.41.20.62.

Je souhaiterais avoir des exemples de courriers à envoyer aux professionnels.

Je suis actuellement sur "liste d'attente" pour avoir une autorisation afin d'exercer le métier de chauffagiste.

En attendant je suis à la recherche de brûleur défectueux que vous jetez (c'est pour étudier la machine). Merci